

Lausanne, le 14 avril 2020

Communiqué de presse

Communiqué du 14 avril 2020

Mesures complémentaires pour combler les lacunes et pour anticiper l'après-crise liée au COVID-19

Si le PLR Vaud salue les décisions du Conseil fédéral et du Conseil d'État vaudois, il demande des mesures plus fortes et plus volontaristes pour soutenir, en particulier, les oubliés de cette crise, soit, les PME et les indépendants. Par ailleurs, le PLR Vaud souhaite que le gouvernement vaudois anticipe l'après-crise dès aujourd'hui en proposant des solutions concrètes et pragmatiques pour limiter les dégâts et pour que les activités puissent reprendre progressivement dans le respect des règles de l'OFSP.

Le 14 avril 1803, le Grand Conseil vaudois siégeait pour la première fois. À l'occasion de cette commémoration, le PLR Vaud souhaite faire la communication suivante s'agissant de la situation de crise pandémique actuelle :

- Le PLR Vaud salue les mesures prises par le Conseil fédéral et complétées par le Conseil d'État vaudois récemment ; il souhaite cependant que celles-ci soient renforcées, notamment pour les PME et tout particulièrement pour les indépendants. Notre canton a besoin d'une économie forte et a les moyens, grâce à ses finances saines, de soutenir temporairement et par des mesures plus volontaristes ceux qui y contribuent. Il est indispensable de mener une véritable politique anticyclique pour éviter une catastrophe économique.
- Pour chaque problème, il convient de trouver des solutions pragmatiques et le PLR Vaud n'entend laisser personne au bord de la route dans le marasme actuel.
- Un plan fiscal et financier global doit être établi par le Conseil d'État pour l'année 2020 afin de permettre aux entreprises de bénéficier de liquidités durant cette période transitoire. En particulier, le Conseil d'État a annoncé, mardi 7 avril 2020, mettre à disposition un montant de 100 millions pour l'économie, dont 20 millions sont déjà mis à disposition des start-ups et scale-ups. Quant au solde restant, le PLR Vaud propose qu'il soit immédiatement affecté à un train de mesures destinées à toutes les entités économiques qui ne disposent pas déjà ou insuffisamment d'aides de la part du Conseil fédéral, principalement les petits indépendants (taxis, coiffeurs, etc.).
- L'intérêt moratoire doit être fixé à 0% pour les personnes physiques, tout comme il l'est pour les personnes morales durant la crise. Cela ne concerne que les créances fiscales échues et exigibles dès le 19 mars.
- Il s'agit aussi de trouver un moyen pour indemniser les personnes à risque qui sont dans l'impossibilité de réduire leur activité ou d'effectuer du télétravail (exemples : EMS, métiers de la construction, aides à domicile diverses, pharmacies, etc.) ; ces métiers étant particulièrement sollicités à ce jour.
- Le PLR Vaud ne soutiendra pas les propositions populistes de distribution d'argent public sans discernement, mais collaborera à trouver des méthodes d'indemnisation, d'incitation et d'encouragement qui respectent les principes d'égalité de traitement, de proportionnalité et de taux d'effort marginal.
- Il s'opposera également à toute hausse d'impôt ou création de taxe nouvelle qui diminuerait d'autant le pouvoir d'achat. Rappelons ici, que le contribuable vaudois bénéficiera d'une baisse du taux d'impôt cantonal d'un point dès 2021.
- Le PLR Vaud souhaite qu'un bilan des activités administratives cantonales sous forme de télétravail soit rapidement établi ; ceci afin d'améliorer l'efficacité de l'administration au vu des expériences positives ou négatives réalisées. Tout comme pour l'enseignement, des constats doivent être faits sur cette nouvelle manière de procéder afin, à l'avenir, d'en généraliser les impacts positifs.

- Il convient d'apporter tout l'encouragement nécessaire aux entreprises pour soutenir la création et la mutation d'emplois pour les restructurations économiques des entreprises qui souhaitent modifier leur système de production (économie circulaire, télétravail, aide à l'emploi, etc.). Ceci, en priorité pour les entreprises qui s'engagent dans le développement durable et l'efficacité énergétique.
- Le PLR Vaud demande que le Conseil d'État anticipe toute mesure utile pour gérer la reprise des activités économiques. En particulier, que les horaires de travail (par exemple l'ouverture des magasins) soient rapidement réaménagés et assouplis. Des réouvertures doivent être envisagées au cas par cas, par exemple, en fonction de la surface du commerce (blanchisseries, cordonneries, quincailleries, fleuristes etc.) dans le respect des règles de l'OFSP.
- Par ailleurs, l'utilisation d'outils de traçabilité des personnes infectées, guéries ou immunisées doit être analysée, tout en étudiant dans quelle mesure cette pratique peut être compatible, tant avec la protection des données qu'avec le respect de la liberté individuelle.
- Pour couvrir les défauts de couverture sociale et perte de gains auprès des acteurs économiques indépendants, le PLR Vaud estime qu'une réflexion doit être menée dès aujourd'hui pour permettre l'accès aux indépendants aux indemnités d'allocations pour perte de gain (APG) et d'assurance-chômage (AC).
- Les organisations sportives internationales et clubs sportifs locaux ne doivent pas être oubliés dans cette crise. Les annulations d'événements qui sont aujourd'hui leur quotidien risquent de causer d'importants dégâts, tant à l'organisation ou au club lui-même qu'à tous les acteurs concernés.
- Il est satisfaisant de constater que malgré un des taux de cas positifs au COVID-19 le plus élevé au monde, le système de santé de notre pays et de notre canton tient bon. De même, les trois-quarts des activités économiques sont maintenus. Il convient de relever les mérites de tous les acteurs de la santé, des services de police, de défense incendie, de la protection civile, d'aides paramédicales et socio-sanitaires qui opèrent un travail de filtrage indispensable pour éviter un engorgement. Le PLR Vaud salue le volontariat et le bénévolat de nombreux citoyens, ainsi que la réactivité des milieux financiers et bancaires qui se sont efficacement associés aux mesures prises par les autorités. Nos entreprises et leurs collaborateurs ont su rapidement se réorganiser et réorienter leurs outils de production.
- Enfin, il importe de rappeler que nos entreprises et contribuables vaudois ont largement participé aux excellents résultats des comptes 2019 et qu'ils méritent ainsi d'être soutenus autant que faire se peut.

Contacts :

Marc-Olivier Buffat, président du PLR Vaud, 079 252 78 20

Florence Gross, vice-présidente du PLR Vaud, 079 709 85 68

Alexandre Berthoud, vice-président du PLR Vaud, 078 756 10 08

Floriane Wyss, secrétaire générale du PLR Vaud, 077 426 85 35